



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGRICULTURE

Auch, le 6 février 2025

Résultats des élections des membres de la chambre départementale d'agriculture

Les élections générales des membres des chambres d'agriculture se sont tenues du 15 janvier au 31 janvier 2025. Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en collaboration étroite avec les préfets, les services déconcentrés et Chambres d'agriculture France, a veillé à la mise en œuvre d'un processus électoral rigoureux et transparent.

A l'issue des dépouillements, la préfecture du Gers publie ce jeudi 6 février les résultats des différents collèges. Il est rappelé que ces résultats sont publiés sous réserve des recours déposés le cas échéant.

Suite aux élections des chambres départementales, les membres élus procéderont à l'élection des chambres au niveau régional. Ces instances verront leurs nouveaux membres installés au cours du premier trimestre 2025.

Les chambres d'agriculture, établissements publics administratifs, jouent un rôle clé dans la représentation, l'accompagnement du monde agricole et l'animation des dynamiques locales. Dirigées par des membres élus pour un mandat de six ans, elles représentent une voix essentielle pour les exploitants agricoles, les salariés de la filière, ou les groupements professionnels.

Résultats du scrutin par collège

● **Collèges individuels**

Collège 1 - chefs d'exploitation et assimilés

Liste ou organisation	Part des suffrages
Coordination Rurale CR32	50,86 % - 14 élus
Confédération Paysanne	12,71 % - 1 élu
FDSEA et JA	32,99 % - 3 élus
MODEF	3,43 % - 0 élu

Collège 2 - propriétaires et usufruitiers

Liste ou organisation	Part des suffrages
Confédération Paysanne	26,37 % - 0 élu
Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale du Gers	36,26 % - 0 élu
FDSEA et JA	37,36 % - 1 élu

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH



Collège 3a - salariés de la production agricole

Liste ou organisation	Part des suffrages
CGT	17,92 % - 0 élu
CFDT Agri-Agro	28,54 % - 1 élu
CFE - CGC	11,79 % - 0 élu
Force Ouvrière	12,97 % - 0 élu
CFTC - AGRI	28,77 % - 2 élus

Collège 3b - salariés des groupements professionnels agricoles

Liste ou organisation	Part des suffrages
CGT	28,90 % - 1 élu
CFDT Agri-Agro	51,83 % - 2 élus
CFE - CGC	19,27 % - 0 élu

Collège 4 - anciens exploitants et assimilés

Liste ou organisation	Part des suffrages
A.I.C.R.A. 32	26,80 % - 0 élu
Coordination Rurale CR32	33,40 % - 1 élu
Confédération Paysanne	10,44 % - 0 élu
FDSEA et JA	29,35 % - 0 élu

● Collèges des groupements agricoles

Collège 5a - coopératives de production agricole (CUMA)

Liste ou organisation	Part des suffrages
FD CUMA	100 % - 1 élu

Collège 5b - autres coopératives et SICA

Liste ou organisation	Part des suffrages
La Coopération : Toutes productions réunies	100 % - 3 élus

Collège 5c - caisses de crédit agricole

Liste ou organisation	Part des suffrages
Crédit Agricole	100 % - 1 élu

Collège 5d - caisses d'assurance mutuelle agricole et caisses de mutualité sociale agricole (MSA)

Liste ou organisation	Part des suffrages
Mutualité 32	100 % - 1 élu

Collège 5e - organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs

Liste ou organisation	Part des suffrages
FDSEA et JA	100 % - 1 élu

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Rappels sur le scrutin 2025

- Campagne électorale : La campagne officielle a démarré le 7 janvier 2025 et s'est terminée le 30 janvier 2025 à zéro heure.
- A noter : la tenue du scrutin à Mayotte a été reportée
- Courant janvier, les électeurs ont reçu le matériel de vote ainsi qu'une information sur les modalités de vote possibles.
- Le **vote par correspondance** a débuté **mi-janvier 2025** et les bulletins devaient être envoyés avant le **31 janvier 2025 à minuit** pour être pris en compte
- Le **vote électronique** a été ouvert du **15 janvier 2025** jusqu'au **31 janvier 2025 à minuit**, offrant une solution rapide et sécurisée.

Les évolutions pour ce scrutin

- **Un recentrage du corps électoral**, avec des critères plus stricts pour garantir une représentation directe des acteurs du monde agricole.
- **Une valorisation de la jeunesse**, avec un avantage accordé aux listes plus jeunes en cas d'égalité.
- **Une transparence renforcée**, avec un engagement volontaire à ne pas cumuler les fonctions de président de chambre et de président d'un conseil départemental ou régional.
- **Une meilleure intégration des collectivités territoriales**, avec un siège non votant attribué aux conseils régionaux ou départementaux dans chaque chambre.

Ces résultats sont également disponibles sur la [page dédiée aux élections](#) sur le site internet des services de l'État.

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

